

SECTION 04

Note.

1.- Dans la présente Section, l'expression agglomérés sous forme de pellets désigne les produits présentés sous forme de cylindres, boulettes, etc. agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids.

CHAPITRE 21 PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les mélanges de légumes du n° 07.12;
- b) les succédanés torréfiés du café contenant du café, en quelque proportion que ce soit (n° 09.01);
- c) le thé aromatisé (n° 09.02);
- d) les épices et autres produits des n°s 09.04 à 09.10;
- e) les préparations alimentaires, autres que les produits décrits aux n°s 21.03 ou 21.04, contenant plus de 20 % en poids de saucisse, de saucisson, de viande, d'abats, de sang, de poisson, de crustacés, de mollusques, d'autres invertébrés aquatiques ou d'une combinaison de ces produits (Chapitre 16);
- f) les levures conditionnées comme médicaments et les autres produits des n°s 30.03 ou 30.04;
- g) les enzymes préparées du n° 35.07.

2.- Les extraits des succédanés visés à la Note 1 b) ci-dessus relèvent du n° 21.01.

3.- Au sens du n° 21.04, on entend par préparations alimentaires composites homogénéisées, des préparations consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 g. Pour l'application de cette définition, il est fait abstraction des divers ingrédients ajoutés, le cas échéant, au mélange, en faible quantité, comme assaisonnement ou en vue d'en assurer la conservation ou à d'autres fins. Ces préparations peuvent contenir, en faible quantité, des fragments visibles.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
21.01	EXTRAITS, ESSENCES ET CONCENTRES DE CAFE, DE THE OU DE MATE ET											
2101.1100.00	-- Extraits, essences et concentrés	QA	10		18							
2101.1200.00	-- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	QA	20		18							
2101.2000.00	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté	QA	10		18							
2101.3000.00	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	QA	20		18							
21.02	LEVURES (VIVANTES OU MORTES); AUTRES MICRO-ORGANISMES MONOCELLULAIRES											
2102.1000.00	- Levures vivantes	QA	5									
2102.2000.00	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts	QA	5		18							
2102.3000.00	- Poudres à lever préparées	QA	5		18							
21.03	PREPARATIONS POUR SAUCES ET SAUCES PREPAREES; CONDIMENTS ET											
2103.1000.00	- Sauce de soja	QA	20		18							
2103.2000.00	- «Tomato-ketchup» et autres sauces tomates	QA	35		18							
2103.3000.00	- Farine de moutarde et moutarde préparée	QA	20		18							
2103.9010.00	-- Sauce de poisson "Nuoc-Mam"	QA	20		18							
2103.9091.00	--- Assaisonnements et condiments en poudre en emballages de 25kg ou plus	QA	20		18							
2103.9099.00	--- Autres	QA	20		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
21.04	PREPARATIONS POUR SOUPES, POTAGES OU BOUILLONS; SOUPES, POTAGES OU											
2104.1010.00	-- Préparations présentées sous formes de tablettes, de pains ou de cubes	QA	20		18							
2104.1090.00	-- Autres	QA	20		18							
2104.2000.00	- Préparations alimentaires composites homogénéisées	QA	20		18							
21.05	Glaces de consommation, m											
2105.0000.00	.	QA	20		18							
21.06	PREPARATIONS ALIMENTAIRES NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS											
2106.1010.00	-- Concentrats de protéines	QA	5		18							
2106.1020.00	-- Substances protéiques texturées	QA	10		18							
2106.9010.00	-- Sirops aromatisés et/ou additionnés de colorants	QA	20		18							
2106.9091.00	--- Poudres utilisées dans la fabrication des bouillons (masses partielles)	QA	10		18							
2106.9092.00	--- Extraits, essences et autres produits aromatisants des types utilisés dans les industries des boissons	QA	10		18							
2106.9093.00	--- Améliorant pour panification	QA	5									
2106.9094.00	--- Poudres pour la préparation instantanée des boissons	QA	20		18							
2106.9095.00	--- Préparations pour tisanes ou infusions	QA	20		18							
2106.9096.00	--- Compléments alimentaires	QA	20		18							
2106.9099.00	--- Autres	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.